

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 9 septembre 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse
Mme Julie Paiement, conseillère
M. Jacques Rodgers, conseiller
Mme Christiane Cyr, conseillère
M. Gilles Richard, conseiller
M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée :

Mme Audrey Robitaille, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (6) assistent à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance ordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

110-02 Dépôt du rapport d'activités de la mairesse

130 - Gestion financière et administrative

- 130-01** Présentation et adoption des comptes payés d'août 2019
- 130-02** Présentation et adoption des comptes dus d'août 2019
- 130-03** Présentation et adoption des salaires payés d'août 2019
- 130-04** Demande de bourses (retirer)
- 130-05** Modification à la résolution O-040618-552 et radiation de la résolution O-040319-053
- 130-06** Tournoi de golf CCMVG
- 130-07** Contrat avec le centre Jean Bosco
- 130-08** Primes d'assurances – Employée #43 (retirer)
- 130-09** Vente de terrain – chemin Bourque
- 130-10** Quittance employée #3
- 130-11** Transfert budgétaire

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01** Demande – Installation d'un lampadaire
- 200-02** Plan de sécurité Civile – Dépôt et adoption

300 - TRANSPORT

- 300-01** Demande de soumissions publiques
- 300-02** Réclamation pour crevaison
- 300-03** Sable tamisé – Augmentation
- 300-04** Verbalisation du chemin Lavoie

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-01**

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 500-01**

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Pourvoirie Rainville
- 600-02** Demande de dérogation mineure
- 600-03** AVIS DE MOTION – "Bureau à domicile"
- 600-04** Dépôt du projet de règlement – Intégrer les bureaux à domicile

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

- 700-01** Achat d'une console au centre
- 700-02** Ententes et nomination – sentier pédestre
- 700-03** Paiement de la facture DL informatique
- 700-04** Entente – Centre Gino Odjick (remis)

800 – CORRESPONDANCE

- 800-01**

900 - VARIA

900-01

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance ou ajournement

O-090919-204 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Julie paiement** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

O-090919-205 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le rapport d'activité de la mairesse août 2019 a été déposé.

O-090919-206 Présentation et adoption des comptes payés d'août 2019

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que les comptes payés d'août 2019 soient adoptés, au montant de **159 745.79\$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-207 Présentation et adoption des comptes à payer d'août 2019

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus d'août 2019 soient adoptés, au montant de **38 961.34\$**.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-090919-208 Présentation et adoption des salaires payés d'août 2019

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que les salaires payés d'août 2019 soient adoptés, au montant de **52 213.36\$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

La demande de bourses a été retirée.

**O-090919-209 Modification à la résolution # O-040618-552
Radiation de la résolution # O-040319-053**

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptera une résolution afin d'accepter une quittance totale et finale sous le couvert de la confidentialité avec l'ancienne employée #3 ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne désire que le conseil apporte des modifications à deux résolutions déjà adoptées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les modifications suivantes soient adoptées :

- retrait du 2^e alinéa de la résolution # O-040618-552
- annulation au complet de la résolution # O-040319-053

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-210 Tournoi de golf CCMVG

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser la participation de 4 personnes au tournoi de golf de la CCMVG qui se tiendra le 11 septembre prochain.

La moitié des frais d'inscription, soit 75\$ sera payée par les participants.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-211 Contrat de destruction de documents

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu de signer le contrat offert par le Centre Jean Bosco pour la destruction des documents confidentiels selon les tarifs inscrits au contrat.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Primes d'assurances collectives a été retirée.

O-090919-212 Vente de terrain – chemin Bourque

ATTENDU QUE la municipalité possède un terrain sur le chemin Bourque dont les numéros de lots sont 4 167 812 et 4 167 832 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ce terrain n'est pas utile pour les besoins de la municipalité ;

ATTENDU QU'un citoyen s'est montré intéressé par l'acquisition de ce terrain ;

ATTENDU QUE la municipalité désire être juste et équitable envers tous ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'autoriser la vente publique de ce terrain.

Le montant minimum demandé est 32 000\$.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-213 **Quittance – Employée #3**

ATTENDU QUE des litiges subsistaient entre la municipalité et l'employée numéro 3 ;

ATTENDU QUE les parties ont négocié une entente hors cour satisfaisante pour les deux parties, laquelle règle l'ensemble des litiges et implique une quittance de part et d'autre ;

ATTENDU QUE le contenu de cette entente est strictement confidentielle, mais les membres du conseil en connaissent la teneur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le conseil accepte l'entente qui est strictement confidentielle et qu'une quittance finale et totale soit signée entre les parties.

Le directeur général est autorisé à signer ladite entente.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-214 **Transfert budgétaire – Budget 2019**

ATTENDU QU'à l'intérieur du budget adopté 2019, une somme de 30 000\$ est prévue pour l'installation de jeux d'eau ;

ATTENDU QU'après certaines informations, cet équipement est très dispendieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu de transférer le montant de 30 000\$ (03-313-72-725-00) et le reporter au compte (03-313-72-726-00).

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-215 Installation de lampadaire

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un nouveau lampadaire nécessite un déboursé de 920 \$, soit les coûts facturés par Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que des frais de 50% du coût d'installation soit facturé au demandeur lorsqu'il s'agit d'une installation sur un chemin privé.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-216 Adoption du Plan de Sécurité Civile

ATTENDU QUE le nouveau Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre édicté par le ministre de la Sécurité Publique le 9 mai 2019 entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité a complété son outil d'autodiagnostic en date du 10 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le coordonnateur a complété le plan en date du 26 août 2019, à l'exception de quelques informations qui seront complétées ultérieurement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le plan de sécurité civile soit adopté tel que déposé.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-217 **Demande de soumissions publiques**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques pour la réfection d'une partie du chemin Sainte-Famille ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme se chiffrait à 585 079 \$ avant les taxes ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une réponse négative suite à une demande de subvention de la part du MTQ ;

ATTENDU QUE suite à cette réponse négative, le conseil a décidé de réduire la distance à réparer afin de diminuer les coûts ;

ATTENDU QU'une nouvelle estimation nous a été fournie par le service de génie de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser monsieur Joël Lacroix, ingénieur, à préparer les documents nécessaires afin de demander des soumissions publiques.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Éric Bélanger se retire de la table.

O-090919-218 **Réclamation pour dommages**

ATTENDU QUE le chemin Bourque a été nivelé par notre machinerie la semaine dernière ;

ATTENDU QUE lors du nivelage, plusieurs grosses roches furent laissées sur l'espace de roulement ;

ATTENDU QU'une citoyenne a endommagé un pneu sur sa voiture résultant en une crevaison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu de rembourser la facture à Érablière Bo-Sirop au montant de 141.68\$.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Éric Bélanger réintègre son siège.

O-090919-219 Achat du sable tamisé

Il est proposé par **Julie Paiement** et résolu d'accepter les frais de transfert au montant de 1.00 / tonne aux Agrégats Décors Estrie afin de transférer 3000 tonnes en haut de la sablière afin de faciliter le mélange et le chargement durant la saison hivernale.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-220 Verbalisation du chemin Lavoie

ATTENDU QUE des modifications ont été effectuées sur le chemin Lavoie;

ATTEDU QUE la MRCVG, confirme que suite à ces modifications, le chemin entier est conforme à la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE la verbalisation du chemin aidera assurément à la vente de nouveaux terrains ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le chemin Lavoie soit maintenant verbalisé et qu'il fait maintenant partie du réseau routier municipal de Grand-Remous.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-221 **Appui complément de terrain Pourvoirie
chez Rainville 2548-4239 Québec Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la pourvoirie chez Rainville a présenté une demande de complément de terrain, le tout adjacent à sa propriété du 50 à 52, chemin Rainville.

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cette partie de terrain permettrait au demandeur d'agrandir sa propriété conformément à la réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Gilles Richard** et résolu d'appuyer la pourvoirie chez Rainville auprès du Ministère des Ressources Naturelles, le tout tel qu'il apparait au plan projet d'aménagement préparé par Guy Létourneau arpenteur géomètre de la firme Létourneau et Gobeil, dossier DWG 1709-0316-1S, Minute 9217.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-222 **Demande de dérogation mineure 2019-07-26**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été demandée par M. George Villeneuve ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fut présentée au CCU en date du 28 août 2019 et que ce comité recommande l'acceptation par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2019-07-26 de M. George Villeneuve.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par **Jacques Rodgers**, afin de déposer un projet de règlement concernant l'intégration des dispositions concernant les bureaux à domicile.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de projet de règlement no : 2019-314

Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 074 afin d'intégrer des dispositions concernant les bureaux à domicile est déposé par **Jacques Rodgers**.

O-090919-223 Achat d'une console audio

ATTENDU QUE la console actuelle du centre communautaire est souvent défectueuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter la proposition de DL informatique au montant de 1440.89 taxes incluses pour une nouvelle console Yamaha 12.

Cette dépense n'étant pas au budget 2019 sera imputée au compte 03-313-72-726-00.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-224 **Sentier pédestre**

ATTENDU QUE le projet du sentier pédestre est sur le point de se concrétiser ;

ATTENDU QU'une entente doit être signée entre le PERO et le propriétaire d'une partie de terrain utilisé, monsieur Normand Roy ;

ATTENDU QU'une autre entente est nécessaire entre PERO et la municipalité de Grand-Remous ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'entériner l'entente entre le PERO et monsieur Normand Roy, ainsi que de signer celle entre le PERO et la municipalité.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-090919-225 **Facture de DL matériel audio-visuel**

CONSIDÉRANT QUE la soumission initiale en date du 22 mai de DL Informatique pour l'acquisition et l'installation de matériel audio-visuel se chiffrait à 6 068.38 ;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts et des imprévus se sont ajoutés lors de l'installation occasionnant des frais supplémentaires portant la facture à 7 279.63 ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de la console se chiffre à 1440.89, totalisant une dépense de 8 720.52 ;

CONSIDÉRANT QUE la somme reçue du GMF au montant de 5 523\$ fut réservée pour cette dépense ;

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre 8 720.52 et 5 523.00 est de 3 197.52 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que la dépense soit imputée au compte 03-313-72-726-00 (Ameublement et équipement centre).

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Entente Centre Gino Odjick a été reporté.

O-090919-226 **Ajournement de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit ajournée au mardi 24 septembre 2019 à 16h. Il est présentement 19:22 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvée toutes et chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.